

## Votre procuration en 4 étapes



1. Rendez-vous sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) et authentifiez-vous via [FranceConnect](#) ;

2. Saisissez votre demande de procuration ;

Le formulaire en ligne se compose de 4 rubriques courtes :

a/ «Je suis...» : grâce à votre connexion via FranceConnect, votre état civil est pré-rempli (nom de naissance, prénom(s) et date de naissance). Votre adresse électronique est également pré-renseignée; vous pourrez la modifier si besoin.

b/ «Je vote à...» : vous devez renseigner votre commune de vote.

c/ «Je donne procuration à...» : vous devez indiquer la civilité, le nom de naissance, le(s) prénom(s) et la date de naissance de votre mandataire. Pour mémoire, ce dernier doit avoir 18 ans minimum et voter dans la même commune que vous.

d/ «Je donne procuration pour...» : vous devez sélectionner l'élection ou la période pour laquelle vous souhaitez donner procuration. Aucun justificatif ni document n'est demandé.

3. Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour faire valider votre procuration ;

4. Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Nota : La référence est le seul élément nécessaire à la demande de procuration. Il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire CERFA et aucun justificatif autre qu'une pièce d'identité ne vous sera demandé.